

Comité d'Organisation pour la Reconstruction de la IV^e Internationale

La guerre du Moyen-Orient et la constituante palestinienne

Résolution du Bureau International

Source : *Correspondance Internationale*, n° 9, décembre 1973

1. Le Bureau International du Comité d'Organisation pour la Reconstruction de la IV^e Internationale, réuni les 23, 24, 25 et 26 novembre 1973, rappelle la résolution adoptée à l'unanimité moins une voix par la pré-conférence constitutive du Comité d'Organisation pour la reconstruction de la IV^e Internationale tenue en juillet 1972:

« L'Etat bourgeois sioniste est un Etat bourgeois comprador. En Palestine, par suite de conditions historiques spécifiques, nées des retards de la révolution, avec sa conséquence : le massacre de six millions de Juifs européens par le fascisme hitlérien, la question juive a trouvé une autre dimension. L'Etat Israélien, utilisé par l'impérialisme contre la révolution prolétarienne, est devenu l'instrument privilégié de l'oppression nationale et impérialiste au Proche-Orient. L'Etat sioniste ne peut subsister que comme comprador de l'impérialisme.

C'est ainsi que les Etats bourgeois-féodaux de l'Impérialisme dans le Moyen-Orient sont étayés contre les masses arabes par l'Etat sioniste, lequel utilise les Etats bourgeois-féodaux contre les travailleurs juifs.

En considération de ces données générales, plus particulièrement en ce qui concerne la Palestine, la 2^e Session de la pré-Conférence estime que l'unité des travailleurs palestiniens doit partir de ce fait :

La Palestine est opprimée par l'Etat sioniste et par l'Etat bourgeois-féodal jordanien au compte de l'impérialisme mondial. La libération de la Palestine de l'oppression sioniste passe par la destruction de l'Etat sioniste et de l'Etat de Hussein. Le mot d'ordre démocratique qui permet d'unir les travailleurs juifs et les travailleurs palestiniens contre l'Etat bourgeois sioniste et l'Etat bourgeois-féodal jordanien est l'Assemblée Constituante Palestinienne pour régler la question nationale palestinienne, comme mot d'ordre transitoire vers une République soviétique de Palestine intégrée aux Etats-Unis socialistes du Moyen-Orient.

La revendication de l'Assemblée Constituante palestinienne est une condition primordiale de la lutte contre le sionisme réactionnaire et le concept non moins réactionnaire de la nation arabe. L'une et l'autre idéologies contre-révolutionnaires recouvrent les intérêts de l'impérialisme, des bourgeoisies compradores et des propriétaires fonciers contre les masses travailleuses. »

2. Le Bureau international, en conformité avec les positions les plus fondamentales adoptées par la III^e Internationale dans ses quatre premiers Congrès, ainsi que par les instances de l'Opposition de Gauche et de la IV^e Internationale depuis sa fondation en 1938, rejette le sionisme et le panarabisme (nation arabe) comme des idéologies réactionnaires véhiculées par les bourgeoisies, les castes de propriétaires fonciers et l'impérialisme pour entraver le mouvement d'indépendance nationale des peuples opprimés du Proche et du Moyen-Orient.
3. En 1948, l'Etat sioniste a été fondé et reconnu par l'impérialisme et la bureaucratie du Kremlin, comme obstacle majeur à la lutte des peuples du Proche et Moyen-Orient contre la domination de l'impérialisme.
4. Les conditions de la fondation de l'Etat sioniste donnent les raisons qui expliquent pourquoi toute la situation au Proche et Moyen-Orient est, depuis 1948, principalement concentrée sur la question du peuple palestinien arabe au droit à la nation.
5. Si la quatrième guerre n'avait eu comme enjeu que la seule revendication partielle de l'Egypte et de la Syrie de recouvrer les territoires occupés par l'Etat sioniste, le devoir des révolutionnaires eut été d'apporter leur soutien à la guerre de libération nationale de l'Egypte et de la Syrie. Considérant cet aspect de la quatrième guerre, le devoir des révolutionnaires prolétariens en Israël et du prolétariat international, en conformité avec la stratégie du défaitisme révolutionnaire, est d'appuyer la guerre juste du côté de l'Egypte et de la Syrie, quelle que soit la nature réactionnaire des gouvernements Sadate et Assad. Là est l'essence de l'internationalisme prolétarien.

Le problème des Palestiniens ne peut être séparé de l'existence de l'Etat d'Israël, qui est l'expression immédiate de l'oppression impérialiste. Aussi, les révolutionnaires doivent se prononcer, dans toute leur agitation et leur propagande, pour la destruction de l'Etat d'Israël comme pré-condition de l'émancipation des masses palestiniennes, arabes et juives.

En dépit des intentions contre-révolutionnaires de Sadate et Assad, les travailleurs égyptiens et syriens engagés dans le combat souhaitaient la défaite d'Israël comme moyen d'infliger une défaite à l'impérialisme. Pour ces raisons, les révolutionnaires soutiennent la défaite militaire d'Israël dans la quatrième guerre du Moyen-Orient.

6. Mais cet aspect de la quatrième guerre est subordonné à la question palestinienne - problème central à résoudre qui conditionne les luttes des peuples opprimés au Proche-Orient et Moyen-Orient. Ce n'est pas là une question secondaire que les buts de guerre des gouvernements Sadate et Assad, buts qui conditionnent toute la stratégie politico-militaire, sacrifiant le droit du peuple palestinien à la nation, pour un accord avec l'Etat sioniste dicté au gouvernement MEIR-DAYAN par l'impérialisme US, restituant tout ou partie des territoires occupés.
7. La revendication, juste du point de vue des intérêts de la nation opprimée, du retour des territoires occupés, est elle-même dans les conditions actuelles une revendication ambiguë, car le retour des territoires occupés à l'Est du Canal pendant la guerre des Six Jours ne règle en rien la question palestinienne. Cette revendication du retour des territoires occupés peut consacrer le sacrifice des intérêts nationaux du peuple palestinien. Les faits tranchent qu'il en est ainsi.

Sous la direction de Kissinger, Sadate-Assad et les porte-parole, couronnés ou non, de la prétendue nation arabe pour sauver l'édifice des régimes branlants, acceptent pratiquement le sacrifice des intérêts nationaux du peuple palestinien.

8. Le programme complet d'une guerre juste doit comporter, avec le retrait des territoires occupés, la mise en avant de la revendication du peuple palestinien à la nation. Séparer la deuxième revendication de la première ne pourrait que signifier l'abandon des droits du peuple palestinien à la nation. C'est dans ce cadre qu'il nous faut apprécier les perspectives du point de vue des intérêts des masses palestiniennes expropriées et chassées de leur territoire par le sionisme, inséparable du point de vue des intérêts des masses palestiniennes expropriées et chassées de leur territoire par le sionisme, inséparable du point de vue des intérêts des masses juives.

Résoudre la question du droit du peuple palestinien à la nation implique la lutte pour la destruction de l'Etat sioniste.

Mais sous cette forme la plus générale, la lutte pour la destruction de l'Etat sioniste est insuffisante. Il serait en effet inadmissible de fixer à la classe ouvrière juive l'objectif de la lutte pour substituer à l'Etat bourgeois d'Israël un prétendu « Etat ouvrier d'Israël ». Ce serait, derrière le masque d'un mot d'ordre prétendument radical, consacrer la négation des droits du peuple palestinien à la nation et se placer sur le terrain du sionisme, obstacle mis en place par l'impérialisme contre le mouvement de libération au Moyen-Orient.

Ce serait, dans les faits, indépendamment des intentions subjectives, s'avérer incapable de promouvoir une politique prolétarienne assurant seule une perspective positive à la lutte pour les revendications nationales et démocratiques, conjointement et en liaison avec la lutte pour les revendications sociales. Pour ces raisons, le soutien à l'Egypte et à la Syrie pour le retrait des territoires occupés doit se combiner, en toutes circonstances, et en particulier en cas de guerre pour le retrait des territoires occupés, à une opposition sans équivoque sur un programme de transformation de la guerre en guerre révolutionnaire :

- pour la libération nationale contre l'impérialisme ; pour la destruction de l'Etat sioniste et de l'Etat d'Husseïn ;
- pour la Constituante palestinienne pour la constitution d'un seul Etat unifié de Palestine, garantissant le droit des minorités ;
- contre les solutions réactionnaires et contre-révolutionnaires de « paix » dictées par la coexistence pacifique, par l'impérialisme US et la bureaucratie du Kremlin, sacrifiant les intérêts des masses populaires au Proche et Moyen-Orient, la revendication du droit du peuple palestinien à la nation, pour une République palestinienne unifiée, pierre de touche de l'internationalisme prolétarien.

9. C'est ainsi que la condition première dans le combat pour les Etats-Unis socialistes soviétiques du Proche et Moyen Orient, est la lutte primordiale pour la revendication du peuple palestinien à la nation. Ne pas placer cette revendication au centre du combat révolutionnaire, c'est qu'on le veuille ou non, accepter les exactions perpétrées par l'Etat sioniste contre le peuple palestinien. Rien, y compris l'holocauste hitlérien de la Seconde Guerre, ne peut justifier une telle position. Mais placer au premier plan de la lutte des travailleurs juifs et palestiniens arabes, la revendication à la nation du peuple palestinien, c'est mettre en avant, en premier lieu, la revendication de la Constituante palestinienne, sur le territoire de la Palestine. La lutte dirigée vers la destruction de l'Etat d'Israël et de l'Etat jordanien de Hussein s'inscrit comme la revendication d'un Etat unifié de Palestine, revendication transitoire vers les Etats-Unis socialistes du Proche et Moyen-Orient.

10. Le mot d'ordre de l'Assemblée constituante de Palestine s'oppose au mot d'ordre de l'Assemblée constituante palestinienne. Le mot d'ordre de l'Assemblée constituante de Palestine structure la Palestine en deux Etats, l'Etat sioniste et l'Etat arabe (palestinien). Ce mot d'ordre ne fait que perpétuer la situation actuelle d'oppression du peuple palestinien. Soit par l'extension de l'Etat jordanien, Etat fabriqué de toutes pièces comme l'Etat d'Israël, soit par l'exclusion de l'Etat jordanien, la constitution d'un troisième Etat dit palestinien ne ferait que conduire la question palestinienne dans une voie inextricable.

La solution d'un Etat fédéré ne fait que masquer une solution qui présuppose la partition de la Palestine, sur le modèle irlandais. C'est une solution inacceptable. De même que les révolutionnaires, le prolétariat irlandais (au Sud et au Nord) et le prolétariat anglais doivent lutter pour une République irlandaise unifiée garantissant les droits des minorités ; les révolutionnaires, le prolétariat juif et les travailleurs palestiniens arabes inscrivent sur leur drapeau le combat pour une République palestinienne unifiée garantissant le droit des minorités. Toute autre politique reviendrait à se placer sur le terrain du sionisme et du panarabisme et barrer ainsi la route à l'émancipation nationale et sociale des peuples opprimés.

11. Le Bureau International rappelle les conditions internationales de la quatrième guerre du Moyen-Orient : pour l'impérialisme US et la bureaucratie du Kremlin, la guerre devait préparer le terrain à une solution où l'Etat sioniste abandonne tout ou partie des territoires occupés pour étayer les régimes croulants de l'Egypte, de la Syrie et des autres Etats du Moyen-Orient, incapables de trouver de solution positive aux problèmes de la lutte anti-impérialiste incluant la solution des tâches démocratiques-agraires que seul le prolétariat peut assumer. La bureaucratie du Kremlin, qui s'est conduite comme le fidèle soutien des intérêts de l'impérialisme US, est maintenant engagée dans le combat contre la Résistance palestinienne pour amener la direction petite-bourgeoise de la lutte du peuple palestinien qui, rappelons-le, en 1970 a refusé de lutter pour la destruction du régime Husseiniste, à accepter une prétendue solution de la question palestinienne sauvegardant les intérêts de l'impérialisme US, des bourgeoisies et des castes de propriétaires fonciers.